BLÉ Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B. N° 244 AVRIL 2013

HUMEUR DE BLÉ

COMMENT S'AFFAIBLIR SOI-MÊME

Le Ministre de l'Agriculture l'a réaffirmé au Sénat le 9 avril, il veut redistribuer les subventions de la PAC « pour compenser la faible rentabilité capitalistique et la moindre productivité en élevage ». Il ne serait pas le premier de nos ministres de l'Agriculture à le faire. En 2009, M.BARNIER avait agi de la sorte. Or, les secteurs d'élevage intéressés en sont toujours aux mêmes niveaux de revenu par exploitant.

Il serait temps de vous interroger sur ce phénomène, Monsieur le Ministre, de vous demander où vont réellement les 700 millions d'€ enlevés annuellement depuis 2009 aux grandes cultures et, in fine, si la nouvelle redistribution que vous souhaitez mettre en œuvre est la bonne solution pour l'avenir de l'élevage : apparemment, bien que nos partenaires européens n'aient pas suivi cette voie, leurs élevages ne rencontrent pas les mêmes problèmes que chez nous.

Méfiez-vous, pour (mal) habiller Paul, de déshabiller Pierre. Certes, le système de subventions doit être revu, mais pour plus de flexibilité. Au montant qui est le leur, ces subventions ont le plus souvent dans le passé joué le rôle de bouclier -bien insuffisamment parfois- sur un marché des grains miné par le dumping. Attention aux retournements de prix, gare aux distorsions de concurrence et à la confrontation avec nos homologues d'Outre-Rhin, que leurs gouvernants ne menacent pas de redistribution, eux, et qui pourraient donc proposer leurs blés à 20 €/tonne de moins que nous.

MARCHÉS

SOUDURE INCERTAINE EN EUROPE À CAUSE DU FROID DE DÉBUT DE PRINTEMPS

Les avis étaient partagés début avril à propos de la persistance du froid jusque-là sur les cultures de blé dans l'ouest de l'Europe. En France notamment, tandis que certains prédisaient, en l'évaluant même, une baisse de récoltes, d'autres considéraient que le potentiel de rendement n'était pas entamé.

Autre interrogation, liée à l'éventualité d'une récolte plus tardive au regard du retard végétatif actuel, celle qui portait sur le déroulement de la prochaine soudure, période pendant laquelle, en attendant l'engrangement de la nouvelle récolte, il faudra encore faire avec le solde de la précédente.

A moisson tardive, soudure plus longue. Or, l'U.E. exporte beaucoup de blé cette année -elle pallie en bonne partie le manque de disponibilités russes- et son stock avant la prochaine récolte pouurait de ce fait n'équivaloir qu'à un peu plus d'un mois de consommation intérieure, d'après le Conseil international des céréales (CIC). Début avril, ces interrogations conduisaient une partie des opérateurs à des achats de précaution qui tonifiaient le marché européen par rapport au marché américain, où les stocks sont plus confortables.

EGYPTE : LA CRISE FINANCIÈRE PÈSE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN BLÉ

La situation financière de l'Egypte rend difficile depuis quelques mois ses importations de blé, lesquelles correspondent en moyenne à plus des deux-tiers de la consommation annuelle du pays. Depuis le début de la campagne céréalière (01/07/2012), le GASC -organisme d'achat public- n'a acquis sur le marché mondial que 3,38 millions de tonnes, soit moins de 60 % des volumes importés sur la même période la campagne précédente. Cette évolution s'est fortement accentuée depuis le mois de janvier et les stocks de blé égyptiens n'équivalent plus aujourd'hui qu'à 3 mois de consommation au lieu des 6 mois habituellement visés.

Face à cette situation, les autorités égyptiennes souhaitent des mesures spécifiques de la part des pays qui leur exportent, parmi lesquels la France: facilités de paiement à 6, voire 9 mois; en échange d'achats massifs, stockage gratuit avant expédition vers l'Egypte au fur et à mesure des besoins. Le gouvernement veut par ailleurs maximiser l'approvisionnement en blé local. L'objectif est d'en collecter 4,5 Mt, au lieu de 3 Mt l'année passée, et d'améliorer la conservation des grains collectés afin d'en limiter les pertes (10 à 15 % par an). Ainsi le prix d'achat du blé aux agriculteurs a-t-il été revalorisé de 8% environ et des travaux sont-ils entrepris avec la collaboration de l'armée pour bétonner les sols de nombreuses chounas (aires de stockage à ciel ouvert).

Si la moisson s'annonce prometteuse, il est toutefois essentiel qu'elle ne soit pas contrariée par la crise d'approvisionnement en gasoil que connaît l'Egypte. Un comité interministériel a été créé pour distribuer des coupons d'approvisionnement aux agriculteurs et déterminer des stations-service où ils seront prioritaires.

Source : France Export Céréales,Bureau du Caire

ENVIRONNEMENT

NÉONICOTINOÏDES ET ABEILLES : COMMENT VOTERA CETTE FOIS LE ROYAUME-UNI ?

Contrairement à la France, le Royaume-Uni est très réticent face à la proposition de la Commission européenne de suspendre, au motif de risques pour les abeilles, trois substances de traitement des semences de la famille des néonicotinoïdes. Le 15 mars dernier, il s'est abstenu, comme d'autres pays, lors d'un vote sur cette proposition, peu convaincu par les études en laboratoire invoquées par la Commission. En l'absence de majorité qualifiée pour ou contre ce jour-là, un nouveau vote doit avoir lieu le 29 avril.

Depuis lors, l'Agence britannique de recherche en environnement et agriculture a publié une étude menée au champ sur des colonies de bourdons, comparant les effets de semences de colzas traitées ou non au moyen de substances mises en cause. Cette étude n'a pas fait apparaitre de risques des semences traitées pour la santé des bourdons. Peu après, le ministère britannique de l'Environnement, de l'alimentation et de la ruralité (DEFRA) a publié une évaluation d'études indépendantes récentes, réalisées en exposant des abeilles ou bourdons aux néonicotinoïdes soit en laboratoire, soit au champ. Selon cette évaluation, le risque lié à l'utilisation des néonicotinoïdes en conditions normales est faible, ce qui n'exclue pas, précise le DEFRA, la poursuite de travaux dans les mêmes conditions pour confirmation. Quant aux études en laboratoire, si elles révèlent des effets sublétaux sur les abeilles, c'est, expose-t-il, parce qu'elles sont basées sur des conditions d'exposition extrêmes au produit, qui ne reproduisent pas des conditions réelles.

Comment votera le Royaume-Uni le 29 avril ?

AGPB
Céréaliers de France

BLÉ Contact
LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

FILIÈRES

COMPTAGE DES BIOCARBURANTS DANS LES TRANSPORTS : VERS UN TRILOGUE ARDU

Les commissions du Parlement européen qui en ont été saisies et les Conseils des ministres Energie et Environnement de l'U.E. auront plutôt chahuté la proposition de la Commission européenne de compter pour 5% maximum les utilisations de biocarburants de 1ère génération au regard de l'objectif de 10 % d'énergie renouvelable dans les transports en 2020.

La Commission invoque les effets liés à des « changements indirects d'affectation des sols » (ILUC) que provoquerait la production de biocarburants : celle-ci génèrerait de nouvelles émissions de gaz à effet de serre (GES) en obligeant à défricher de nouvelles terres pour répondre aux besoins alimentaires. Or, le flou scientifique qui entoure l'approche et la quantification des effets ILUC interpelle de nombreux députés et ministres. Idem du plafonnement du comptage à 5 % : d'une part les filières biocarburants se sont développées sur la base de l'objectif de 10 % évoqué plus haut ; d'autre part, il n'y a pas de visibilité sur une production de biocarburants de 2de génération telle qu'elle permettrait d'atteindre cet objectif à l'échéance fixée. Quant aux propositions de la Commission de comptages multiples de biocarburants produits sans effet ILUC (à partir de déchets, par ex.), beaucoup y voient un subterfuge pour satisfaire malgré tout aux 10 %.

En France, les filières bioéthanol et de biodiesel rejettent l'ILUC, refusent un plafonnement qui serait inférieur à 8 % par filière, s'opposent aux comptages multiples et veulent un objectif séparé de 2 % pour les biocarburants de 2de génération et plus.

LE BIOÉTHANOL EN FRANCE, 8900 EMPLOIS ET 815 MILLIONS D'€ DE VALEUR AJOUTÉE

Utilisant une méthode déjà appliquée à plusieurs secteurs -à la filière nucléaire notamment- le cabinet conseil PricewaterhouseCoopers (PWC) a récemment procédé à une évaluation des chiffres qui caractérisaient l'économie de la filière bioéthanol en France en 2010.

Cette année-là, la filière bio-éthanol pesait 8900 emplois : 4500 de la production agricole à l'acheminement aux dépôts pétroliers, 1500 indirectement grâce aux achats qu'elle effectuait à d'autres secteurs d'activité et 2900 de manière induite au travers des dépenses de ses propres employés et des employés de ses fournisseurs. Sur les mêmes bases, elle apportait 815 millions d'€ au PIB, dont 345 M€ de valeur ajoutée directe.

En termes de fiscalité, en prenant seulement en compte les impôts et charges sociales liés à la production, à la distribution et à la consommation de bioéthanol, la filière a rapporté en net à l'Etat en 2010 un supplément de 305 M€ de prélèvements obligatoires [charges salariales et IS versés par les opérateurs, TICPE (ex TIPP), TVA, TGAP].

INFOCHIFFRES

L'ÉTAT DE FORME DES CULTURES DE BLÉ TENDRE EN FRANCE DÉBUT AVRIL

Au 1er avril, Céré'Obs considérait le potentiel de rendement des cultures de blé tendre français comme bon - correspondant à la moyenne pluriannuelle- sur 51 % des surfaces et comme très bon - espéré supérieur à la moyenne- sur 15 autres %. Au global, ces estimations étaient similaires à celles de 2012, mais par régions, il n'en allait pas de même : en 2012, les régions du quart nord-est avaient beaucoup souffert du gel ; en 2013, le potentiel est atteint surtout en Pays de la Loire et, en moindres proportions, en régions Centre et Ile de France.

Service créé en 2010 dans le cadre de l'établissement public FranceAgriMer, Céré'Obs assure un suivi hebdomadaire des cultures de céréales à partir d'observations-terrain. Plus des 3/4 des surfaces sont concernées.

Evaluation par région du potentiel de rendement de blé tendre au 1/04/2013
(régions déjà suivies par Céré'Obs en 2012)

(% des surfaces)

	Bon	Très bon	TOTAL	Rappel 1/04/12
Alsace	62	7	**69**	*32*
Aquitaine	70	0	**70**	*84*
Bourgogne	63	14	**77**	*31*
Centre	41	1	**42**	*62*
Champagne Ardenne	74	3	**77**	*49*
Ile de France	64	1	**65**	*92*
Lorraine	57	8	**65**	*30*
Midi-Pyrénées	74	4	**78**	*76*
Pays de la Loire	44	0	**44**	*89*
Picardie	20	64	**84**	*84*
Poitou-Charentes	62	3	**65**	*64*
Moyenne France (*)	51	15	**66**	*65*

(*) 72 % de la moyenne nationale des surfaces représentées pour 2013, 76 % pour 2012
Source : FranceAgrimer – Céré'Obs

LES AIDES DE LA PAC MOINS CONCENTRÉES EN FRANCE QU'EN MOYENNE DANS L'U.E.

Selon un rapport de la Commission européenne publié fin mars, 85 % des subventions du 1er pilier de la PAC (7/10èmes du total) allaient en 2011 à 20 % des exploitations dans l'ensemble de l'U.E. La France est l'un des pays où la concentration est la plus faible, avec 81 % des subventions perçues par les 40 % d'exploitations qui en reçoivent le plus. Le degré de concentration n'est plus faible qu'en Belgique, aux Pays-Bas et en Finlande.

Concentration des aides PAC du 1er pilier dans divers pays de l'U.E.

Pays	% cumulé des exploitations les plus dotées	% cumulé des aides	Pays	% cumulé des exploitations les plus dotées	% cumulé des aides
Bulgarie	5 %	78 %	Royaume-Uni	27 %	78 %
Rép. tchèque	10 %	80 %	Pologne	31 %	76 %
Hongrie	15 %	82 %	Grèce	39 %	85 %
Allemagne	21%	73%	Irlande	34 %	73 %
Italie	26%	87%	**France**	**40 %**	**81 %**
Espagne	25%	83%	Belgique	48 %	88 %
Danemark	26%	80%	Pays-Bas	49 %	89 %

Source : Commission européenne

QUANTITÉS DE PRODUITS FINIS OBTENUES À PARTIR D'UN HECTARE…

...de blé tendre ⇨ ***250 000 baguettes de 250 g***
...de blé dur ⇨ ***7 700 paquets de pâtes de 500 g***
...d'orge ⇨ ***140 000 demis de bière de 25 cl***
...de betteraves ⇨ ***13 000 paquets de sucre de 1 kg ou 2 600 000 carrés***
...de tournesol ⇨ ***1000 bouteilles d'huile alimentaire***
...de colza ⇨ ***1 700 litres de biodiesel***

Sources : Passion Céréales, CGB, PROLEA

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.

Rédaction achevée le 18/04/2013

AGPB
Céréaliers de France

BLE CONTACT est mis en ligne sur le site ***www.agpb.fr***
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.